
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

Dist. générale
28 novembre 2007
Français
Original: anglais

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Centre des Nations Unies à Vienne, en Autriche, le vendredi 11 mai 2007, à 18 h 30.

Président : M. Amano (Japon)

Sommaire

Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

07-55130 (F)



La séance est ouverte à 18 h 45.

Rapport sur les résultats de la session en vue de la prochaine session du Comité préparatoire

1. **Le Président** attire l'attention sur le projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session (NPT/CPNF.2010/PC.I/CRP.3) et suggère que le Comité préparatoire l'adopte en groupes de 10 paragraphes.

Paragraphes 1 à 10

2. **Le Président** lit une série d'amendements oraux aux paragraphes de 1 à 10.

3. *Les paragraphes de 1 à 10 sont adoptés tels qu'amendés.*

Paragraphes de 11 à 20

4. **Le Président** lit une série d'amendements oraux aux paragraphes de 11 à 20 et déclare que le Comité devra demander au Secrétariat de préparer une évaluation des coûts afin de les soumettre pour examen à la prochaine session du Comité. Les coûts de la Conférence d'examen et du processus préparatoire seront assumés par les États parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les implications financières ne seront pas imputées au budget régulier des Nations Unies. Le Président annonce que le Secrétariat l'a informé que les services demandés pour les sessions du Comité préparatoire et la Conférence elle-même ne pourraient pas être fournis par le Secrétariat à moins que les fonds nécessaires soient reçus à l'avance.

5. S'il n'a pas d'objection, le Président assume que le Comité souhaite demander au Secrétariat de fournir à sa seconde session un évaluation des coûts de la Conférence d'examen de 2010 y compris ceux du Comité préparatoire.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. *Les paragraphes de 11 à 20 ont été adoptés tels qu'amendés.*

Paragraphe 21.

8. **Le Président** annonce que le paragraphe 21 du projet de rapport a été annulé.

Annexe I

9. **Le Président** lit l'amendement oral à l'annexe I.

10. *L'annexe I est adoptée telle qu'amendée.*

11. **Le Président** annonce que l'annexe II au projet de rapport a été annulée.

12. *Le projet de rapport du Comité préparatoire dans sa totalité, tel qu'amendé, est adopté.*

13. **M. Lüdeking** (Allemagne) parlant au nom de l'Union européenne, déclare que des objections injustifiables soulevées par une délégation ont retardé l'adoption de l'ordre du jour du Comité préparatoire et la conclusion de ses travaux. Toutefois, les débats ont été caractérisés par un esprit constructif dans trois domaines et sur des questions spécifiques. Le résumé factuel fait par le Président qui sera publié en tant que document de travail constituera une référence utile pour d'autres sessions du Comité préparatoire. Il exprime au Président de la prochaine session, M. Yarachenko (Ukraine) l'appui indéfectible de l'Union européenne.

14. **M. Ford** (États Unis d'Amérique) déclare qu'il partage les frustrations de l'orateur précédent concernant les difficultés qu'ont eu les États parties à faire de la session une réussite. Le résumé du Président ne reflète pas de manière adéquate la critique raisonnable et méritée exprimée à l'encontre de la République islamique d'Iran à cause de sa violation du traité, des obligations des garanties et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Toutefois il faut reconnaître que le compte rendu du président n'est pas déséquilibré au point tel qu'il faudrait y faire opposition.

15. **M. Dobelle** (France) déclare qu'il comprend la difficulté d'exprimer de manière équilibrée les vues de toutes les délégations y compris de celles qui veulent renforcer le Traité. Il regrette que la position de sa délégation sur un certain nombre de points ne soit pas reflétée dans le document.

Clôture de la session

16. Après un échange de félicitations auquel ont pris part **Mme Coicochea Estenóz** (Cuba), au nom du Mouvement des pays non alignés, **M. Soltanieh** (République islamique d'Iran), **M. Duncan** (Royaume-Uni) au nom du Groupe des États occidentaux et autres États, **Mr. Bertoneclj** (Slovenie), au nom du Groupe

des États de l'Europe orientale et **M. Cheng** Jingye (Chine), le Président déclare que les travaux de la première session du Comité préparatoire sont terminés;

La séance est levée à 19 h 15.